



PROCES VERBAL
DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL COMMUN

À la Ville et au CCAS de Roquebrune-sur-Argens

SEANCE DU LUNDI 24 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi vingt-quatre avril, à neuf heures cinquante, le Comité Social Territorial (CST) commun à la Ville et au CCAS de Roquebrune-sur-Argens s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Roquebrune-sur-Argens.

Etaient présents :

Représentants du collège des représentants de la Collectivité :

Titulaires et suppléants ayant voix délibérative :

- Monsieur Jean CAYRON, Président
- Monsieur Jacques BACQUET
- Madame Marie-Reine LOUISA

Représentants du collège des représentants du Personnel :

Titulaires et suppléants ayant voix délibérative :

- Monsieur Frédéric LAMASA
- Monsieur Eric BOZZA
- Madame Martine LAMASA
- Monsieur Julien BOURGUIGNON
- Madame Melisa TAIEB-HENNI

Membre suppléante n'ayant pas voix délibérative :

- Madame Gisèle GUIRAUD

Assistaient également en qualité d'Experts :

- Madame Nina DOUCHEMANE, DRH,
- Monsieur Benoît BODRATI, DGAS Pôle Ressources,
- Madame Véronique CORNEC, DGAS du Pôle Technique et Aménagement du Territoire.

Assurait l'assistance administrative :

- Madame Nina DOUCHEMANE, Directrice des Ressources Humaines.

*
* *

Monsieur le Maire procède à l'appel des membres présents.

Les quorums étant atteints, la séance est ouverte.

Monsieur Julien BOURGUIGNON est désigné en qualité de secrétaire adjoint de séance.

Les points suivants inscrits à l'ordre du jour du Comité Social Territorial sont abordés :

- 1- Adoption du procès-verbal du Comité Social Territorial du 8 mars 2023,
- 2- Avis sur le plan de Formation 2023 de la Commune, du CCAS et du Foyer Logement du Jas de Callian,
- 3- Avis sur la modification des horaires de service pour assurer les interventions liées à l'entretien du littoral sambracitain, du 1er juin au 30 septembre 2023,
- 4- Avis sur la mise à jour de l'organigramme de la Ville,
- 5- Questions diverses.

1. Approbation du procès-verbal du Comité Social Territorial du 8 mars 2023 :

Aucune remarque particulière n'étant formulée, le procès-verbal du CST du 8 mars 2023 est adopté à l'unanimité.

2. Avis sur le plan de Formation 2023 de la Commune, du CCAS et du Foyer Logement du Jas de Callian,

Monsieur BODRATI présente le plan de formation 2023 de la Commune, du CCAS et du Foyer Logement du Jas de Callian, établi conformément au recensement des besoins auprès des responsables hiérarchiques et au travers des entretiens professionnels 2022.

Il est soumis au vote, tel qu'il figure en annexe.

Le plan de formation 2023 est adopté à l'unanimité des membres des collèges des représentants de l'administration et du personnel.

3. Avis sur la modification des horaires de service pour assurer les interventions liées à l'entretien du littoral sambracitain, du 1er juin au 30 septembre 2023 :

Madame CORNEC, experte convoquée pour ce sujet, présente les raisons ayant conduit à proposer cet aménagement d'horaires estivaux.

En 2022, la volonté municipale a été de reprendre en régie une grande partie de l'entretien du littoral et de ses plages : piquetage de la RD559, piquetage des criques et des plages non accessibles aux engins, collecte des poubelles de plages, des parcs, des parkings et des abris bus du littoral, entretien des souterrains.

Pour mener à bien ces missions, et après le retour d'expérience de 2022, il est nécessaire d'organiser, à compter de la saison 2023, ces interventions de 4 heures à 19 heures, 7 jours sur 7. Des agents titulaires encadrent des agents saisonniers, constituant 3 équipes permettant ainsi de couvrir cette plage horaire, avec des permutations des équipes selon un planning établi chaque mois d'été.

Ces dispositions permettront de parfaire l'entretien des plages et de leurs abords, d'effectuer une collecte des poubelles de plages supplémentaires en fin d'après-midi et d'assurer un meilleur roulement du personnel lors des jours de repos ou d'absence non justifiée.

Cette mesure ne s'applique qu'aux agents en charge de l'entretien du littoral.

Cette proposition d'aménagement d'horaires estivaux est soumise au vote et adoptée à l'unanimité des membres des collèges des représentants de l'administration et du personnel.

4. Avis sur la mise à jour de l'organigramme de la Ville :

Monsieur BODRATI présente l'organigramme de la Ville, au 2 mai 2023, tel qu'il figure en annexe, et précise que ce document vivant a été actualisé au regard des derniers mouvements de personnels et particulièrement de rattachements hiérarchiques décidés par Monsieur le Maire.

Le changement substantiel concerne le transfert des personnels du service animation locale et du manager de Centre-Ville du Pôle Proximité vers le Pôle renommé Culture-Patrimoine-Animation locale.

Un chargé de projets rejoindra par ailleurs la Commune.

L'organigramme est soumis au vote et adopté à l'unanimité des membres des collèges des représentants de l'administration et du personnel, tel qu'il figure en annexe.

5. Avis sur les indemnités horaires de travail de nuit :

L'administration demande à ajouter à l'ordre du jour un point relatif aux indemnités horaires de travail de nuit. Cette demande est acceptée par l'ensemble des membres du CST.

Les personnels du service de Police Municipale perçoivent une indemnité horaire pour travail de nuit. La volonté de la Municipalité s'inscrivant dans un souci d'équité, est d'étendre cette indemnité horaire aux autres agents dont les conditions de travail entreraient dans le cadre de l'attribution de ladite indemnité.

Ce point est soumis au vote et adopté à l'unanimité des membres des collèges des représentants de l'administration et du personnel.

6. Questions diverses :

Les représentants du personnels CGT souhaitent savoir qui détient un accès au logiciel de géolocalisation des véhicules de service. D'après eux, des agents des services techniques auraient été convoqués par leur chef de service afin de justifier leurs déplacements.

L'administration relaiera cette question à Mme CORNEC, DGAS du Pôle Technique et Aménagement du Territoire, en raison de sa seule présence lors de la thématique pour laquelle elle a été convoquée au présent CST.

Monsieur BODRATI rappelle néanmoins des éléments déjà portés à la connaissance du dernier Comité à savoir que la géolocalisation des véhicules de service, 10 utilitaires et engins, a été mise en place afin d'assurer la sécurité des agents, du matériel et des véhicules, notamment pour ceux-ci afin de se prémunir contre les vols, dans le respect du RGDP.

Les représentants du personnel souhaiteraient que des agents des services techniques, outre les cadres, participent aux astreintes techniques.

Monsieur le Maire répond que cela est actuellement le cas, un planning est établi au sein des services techniques. Chaque cadre est doublé par un agent des services techniques en l'absence de qualifications, notamment du permis Poids Lourds.

L'administration se rapprochera de Mme CORNEC, DGAS du Pôle Technique et Aménagement du Territoire, au sujet des plannings d'astreintes et de la fréquence de prise d'astreintes d'agents des services techniques détenteurs de qualifications.

L'ordre du jour étant épousé, Monsieur le Maire lève la séance à 10H10.

Le Président,
Jean CAYRON



Le Secrétaire de séance,
Jacques BACQUET



Le Secrétaire adjoint de séance,
Julien BOURGUIGNON

